

Le 28 novembre 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-394

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023

Contrat de Cession

Compagnie  
« Propos » Spectacle  
« On ne parle pas avec des moufles »

CHOUET FESTIVAL  
Le 9 février 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « On ne parle pas avec des moufles » de la compagnie « Propos » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 3 925,02 € TTC ;

Certifié exécutoire	05 DEC. 2022
Reçu en préfecture	30 NOV. 2022
Publié	05 DEC. 2022

## DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec la compagnie « Propos », portant sur la réalisation du spectacle intitulé « On ne parle pas avec des moufles », pour un montant de 3 925,02 € TTC, comprenant la cession, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre du Chouet Festival le 9 février 2023 à ST VINCENT DE BOISSET.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président  
**Yves Nicolin**  
Maire de Roanne